Mairie de TREFFORT-CUISIAT
2 place Marie Collet – BP 1
01370 TREFFORT-CUISIAT

Téléphone : 04.74.42.38.00
Télécopie : 04.74.42.38.01

ARRÊTE MUNICIPAL AR 2013 03 021

Objet : interdiction de circuler et de stationner en raison d'une limitation de tonnage

Le Maire de la commune de Treffort-Cuisiat

Vu le code de la route, et notamment les articles R 110-1, R 110-2, R 411-5, R 411-8, R 411-18 et R 411-25 à R 411-28,

Vu le code de la voirie routière et notamment les articles R 131-2 ou R 141-3,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L 2212-1, L 2212-2, L 2213-1 et L 2213-2,

Vu la loi n°82-213 du 2 mars 1982 modifiée par la loi n°82-623 du 22 juillet 1982 relative aux droits et liberté des Communes, de Départements et des Régions,

Vu l'instruction interministérielle sur la signalisation routière (livre I - 4e partie - signalisation de prescription) approuvée par l'arrêté interministériel du 7 juin 1977 et modifiée le 6 novembre 1992,

Considérant qu'il y a lieu de réglementer la circulation et le stationnement des véhicules de plus de 3,5 tonnes sur la place Jean-Pierre Cotton à Treffort-Cuisiat, afin d'éviter d'importantes dégradations,

ARRETE

Art 1 - La circulation et le stationnement des véhicules dont le poids total roulant autorisé supérieur à 3,5 tonnes sont interdits sur la place Jean-Pierre Cotton.

Les véhicules auxquels s'applique cette interdiction pourront stationner le long du chemin de Palluet (voir plan ci-joint).

Art 2 - Ces dispositions feront l'objet d'une signalisation conforme aux prescriptions de l'instruction générale sur la signalisation routière, en accord avec le service de l'Equipement.

Art 3 - Les infractions aux dispositions du présent arrêté seront constatées et poursuivies conformément à la loi.

Art 4 - Le présent arrêté sera publié et affiché conformément à la réglementation en vigueur dans la commune de Treffort-Cuisiat.

Art 5 - Ampliation de cet arrêté sera adressé à :
- Service de la Direction Départementale des Territoires à Bourg-en-Bresse,
- Monsieur le Colonel Commandant le Groupement de Gendarmerie de l'Ain.

A Treffort-Cuisiat
Le 8 mars 2013

Le Maire,
Raymond MAIRE

MAIRIE DE TREFFORT-CUISIAT (Ain)

JR 2013 03 021

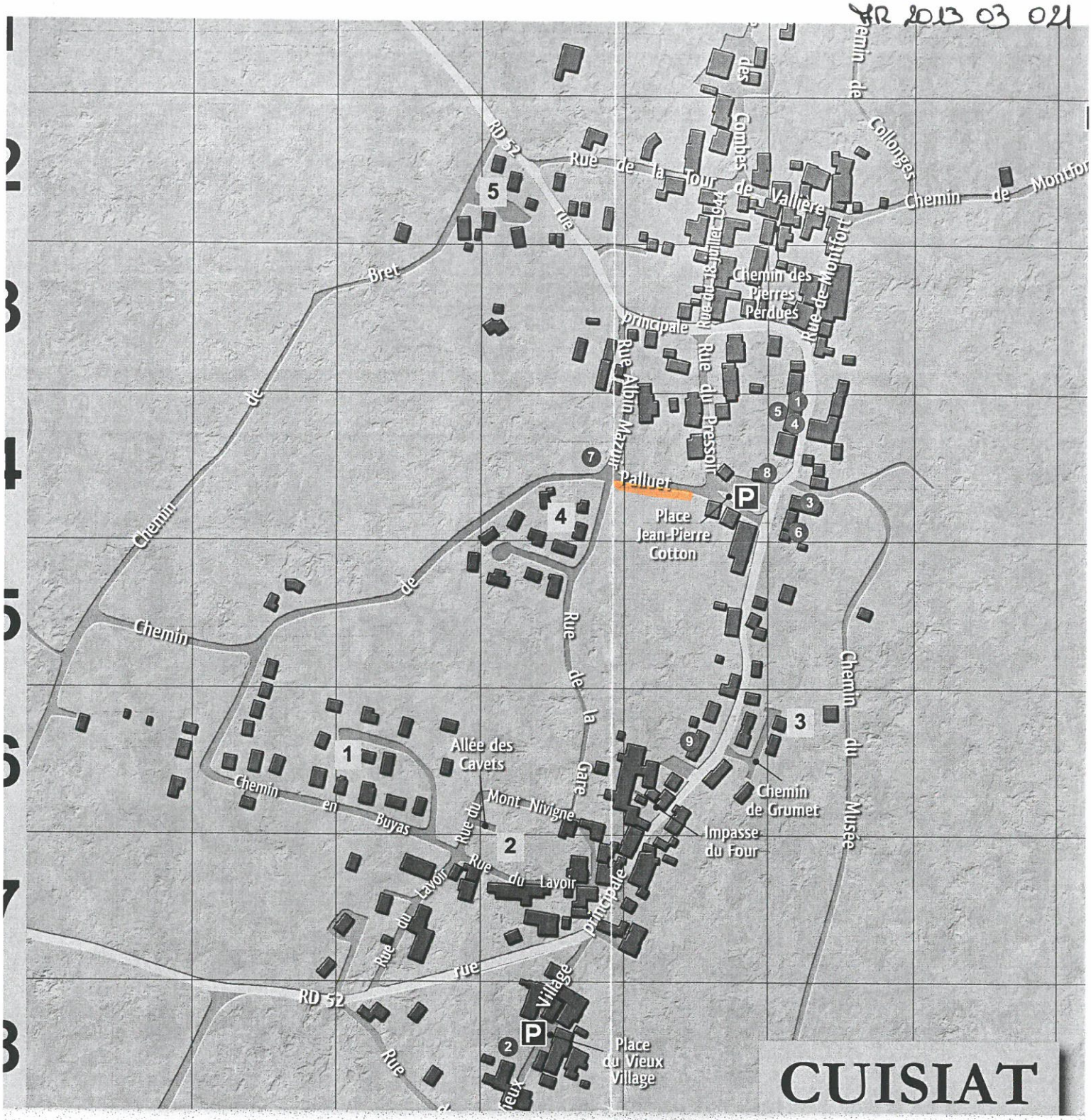

Possibilité de stationnement